



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de
L'ESSONNE

Arrondissement
de
PALAISEAU

COMMUNE DE VILLEJUST

DÉCISION N° 2024- 09
PORTANT ACTE SUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENRIAT AVEC LA
COMMUNAUTE DE COMMUNE PARIS-SACLAY POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE
DANS LE CADRE DU FESTIVAL « ENCORE LES BEAUX JOURS » LE 22 SEPTEMBRE 2024.

Le Maire de la commune de VILLEJUST,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux attributions exercées par le Maire par délégation du conseil municipal ;

Vu la délibération du 25 mai 2020 autorisant le Maire à exercer les pouvoirs délégués par le Conseil Municipal, dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de signer une convention de partenariat avec la communauté de commune Paris-Saclay pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre du festival « Encore les beaux jours » le 22 septembre 2024;

DÉCIDE

Article 1 : De signer une convention de partenariat avec la communauté de commune Paris-Saclay pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre du festival « Encore les beaux jours » le 22 septembre 2024;

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées chacune en ce qui les concerne.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Villejust, le 06/09/2024
Le Maire,
Igor TRICKOVSKI

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Affiché le : 09/09/2024.